

DQ-27 – QUES18B

Date : 12 janvier 2007



QUESTION

Veillez fournir les informations (plans d'aménagement ou les références où l'information serait disponible) du parcours qui serait aménagé entre le haut de la falaise et la berge en vue d'offrir un accès public au fleuve dans la zone du projet. Ce parcours facilitera-t-il l'accès du public à la jetée?

RÉPONSE

Les informations préliminaires relatives aux aménagements envisagés pour l'accès du public à la berge ont été déposées sur le site du BAPE sous la référence DA21 (diapositives 21, 22 et 23).

Ces aménagements utiliseraient les terrains sous option d'achat par Rabaska situés à environ 800 m à l'ouest des installations riveraines.

Du côté des installations riveraines, la plateforme remblayée pourra être contournée au niveau de la berge pour poursuivre la promenade le long du fleuve à marée basse.

Pour des raisons de sécurité et de sûreté, il n'est pas prévu d'accès direct à la jetée depuis la berge (voir DQ-27 – QUES18A).